

# Un parcours de soins en ville pour les plus précaires

Un dispositif appelé « Pass de ville » permettant aux plus démunis d'avoir accès à un parcours de soins délivrés en ville a été lancé à Marseille dans une structure de Médecins du monde (MDM).

Issue d'un partenariat entre MDM et l'union régionale des professionnels de santé médecins libéraux de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, la permanence d'accès aux soins (Pass) de ville de Marseille a vu le jour en janvier 2019. Installée dans un centre de santé de MDM, elle va être expérimentée pour une durée de trois ans. Inspirée du modèle de la Pass qui existe dans les hôpitaux publics, celle de ville permet à des personnes sans couverture sociale, et sans avancer de frais, de bénéficier d'un parcours de soins complet réalisé en ville. Le dispositif compte un réseau d'une vingtaine de partenaires (généralistes libéraux, centres de santé, pharmacies, laboratoires d'analyse, centre d'imagerie médicale) qui prévoit de prendre en charge jusqu'à 6 000 patients d'ici 2021. La convention signée entre MDM et l'assurance maladie garantit aux patients concernés l'obtention d'une couverture maladie sous 15 jours – aide médicale d'État (AME), protection universelle maladie (Puma) ou prise en charge de soins urgents. Les professionnels de santé mettent alors en attente leur facturation jusqu'à l'ouverture des droits. À ce jour, « 1 000 personnes ont été suivies dans ce cadre », rapporte **Delphine Visentin**, coordinatrice générale à Marseille pour MDM. Une deuxième « Pass de ville » a ouvert ses portes fin 2019 à Cayenne en Guyane.

## AME : REPORT DE LA RÉFORME

En raison de l'épidémie de Covid-19, la réforme de l'AME votée dans le cadre de la LFSS pour 2020, qui devait entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> avril, a été reportée (PSI n° 1192).

En parallèle, face à une crise sanitaire sans précédent, l'association continue de militer pour la fusion de l'AME et de la Puma. L'existence des deux dispositifs cause des pertes de chances, estime MDM. Les bénéficiaires de l'AME sont par exemple exclus des programmes de prévention et des campagnes de dépistage de la Cnam.